

Affaire suivie par : Sandra André
marie-catherine carrey-maysounave
Téléphone : 04.66.56.39.34/3918
Courriel : per-declarations-drones@gard.gouv.fr

Sous-préfecture d'Alès
Bureau de l'environnement
et des polices administratives

Alès, le 30 JAN. 2026

Madame,

Par courriel en date du 28 janvier 2026, vous avez sollicité l'autorisation de réaliser un survol par drone le 5 février 2026 afin d'effectuer des prises de vues dans le cadre de la course de vélo "Etoile de Besseges" à Clarensac selon les modalités suivantes :

-Date des vols : 5 février 2026 de 12h à 16h
Vol en vue
Hauteur maximale: 100 m
Eloignement maximal: 50 m
Zone de vol : CLARENSAC - agglomération

Les vols seront réalisés par les drones suivant:
UAS-FR-548896 - DJI (masse maximale 1 kg)
Mavick 4 Pro(masse maximale 1 kg)

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2020, et après étude du descriptif, de la hauteur de vol et au regard des documents présentés, je vous accorde l'autorisation du vol cité ci-dessus dans les conditions prévues dans votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-préfet,
Emile SOUMBO

Nîmes Métropole
Mme Amouroux
Community Manager, Photographe
Service : Direction de la Communication
3 rue du Colisée
30947 Nîmes Cedex 9

Copie transmise à :

DSAC sud
dipn30@interieur.gouv.fr
mairie de Clarensac